

# **FCP VALEURS AL KAOUTHER**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos au 31 Décembre 2019**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS AL KAOUTHER, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 114 547 DT, un actif net de 1 105 071 DT et un résultat déficitaire de 31 852 DT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS AL KAOUTHER, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS AL KAOUTHER conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

### **Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 30 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

## Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2019

Unité : Dinar Tunisien

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
<b>PORTEFEUILLE TITRE</b>			
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES		790 789	961 450
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		104 246	0
	<b>AC1</b>	<b>895 035</b>	<b>961 450</b>
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>			
PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2 (a)</b>	115 529	214 877
DISPONIBILITES	<b>AC2 (b)</b>	103 983	34 725
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 114 547</b>	<b>1 211 051</b>
<b>PASSIF</b>			
OPERATEURS CREDITEURS	<b>PA1</b>	6 159	11 674
AUTRES CREDITEURS DIVERS	<b>PA2</b>	3 317	3 169
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>9 476</b>	<b>14 843</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	1 081 010	1 180 409
<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>			
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	<b>CP2</b>	24 061	15 799
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>1 105 071</b>	<b>1 196 208</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>1 114 547</b>	<b>1 211 051</b>

## ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2019

Unité : Dinar Tunisien

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	44 149	37 859
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	10 908	12 828
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>55 057</b>	<b>50 687</b>
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	25 395	31 173
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>29 662</b>	<b>19 514</b>
AUTRES CHARGES	CH2	4 532	4 742
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>25 130</b>	<b>14 772</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 069	1 027
<b>SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>24 061</b>	<b>15 799</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		1 069	- 1 027
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-110 999	48 220
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSIONS DE TITRES		54 802	14 608
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 785	- 651
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>- 31 852</b>	<b>76 949</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2019

Unité : Dinar Tunisien

	31/12/2019	31/12/2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>		
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-31 852</b>	<b>76 949</b>
a- Résultat d'exploitation	25 130	14 772
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-110 999	48 220
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 802	14 608
d- Frais de négociation de titres	-785	-651
 <b>TRANSACTION SUR LE CAPITAL</b>		
<b><i>a- souscriptions</i></b>	<b>12 996</b>	<b>0</b>
Capital	12 690	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	84	0
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	222	0
<b><i>b- Rachats</i></b>	<b>-72 281</b>	<b>-176 817</b>
Capital	-73 117	-161 013
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 836	-17 066
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-1 291	1 027
Droits de sortie	291	234
<hr/>		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 91 137</b>	<b>-99 868</b>
<hr/>		
<b><i>Actif Net</i></b>		
a- En début d'exercice	1 196 208	1 296 076
b- En fin d'exercice	1 105 071	1 196 208
 <b><i>Nombre de parts</i></b>		
a- En début d'exercice	12 092	13 827
b- En fin d'exercice	11 473	12 092
<hr/>		
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>96,319</b>	<b>98,926</b>
<hr/>		
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-2,64%</b>	<b>5,54%</b>
<hr/>		

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **PRESENTATION DU FONDS :**

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires.

Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaique.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ».

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs.

### **NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

### **NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### **NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

### **NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

#### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance islamique et des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

#### **4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote :**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

#### **4.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance Islamique :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

-A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti (compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

#### **4.4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **4.5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **NOTE 5 : REGIME FISCAL :**

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

#### **NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :**

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

**NOTE 7 : Evènements postérieurs à la date de clôture :**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

La Direction de Tunisie Valeurs suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière du fonds FCP VALEURS AL KAOOTHER ne peut pas être estimé de façon fiable.

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de Tunisie Valeurs réuni le 27 Mars 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

**NOTES 8 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :**

**AC1- PORTEFEUILLE TITRE :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	Plus Moins value latente	Intérêts Courus	% Actif net
<b>Action, Valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>743 593</b>	<b>790 789</b>	<b>47 196</b>		<b>71,57%</b>
<b><i>Actions admises à la cote</i></b>						
CITY CARS	9 667	81 480	70 994	-10 486		6,42%
DELICE HOLDING	7 000	92 939	72 926	-20 013		6,60%
ENNAKL AUTOMOBILES	6 500	72 570	77 435	4 865		7,01%
EURO-CYCLES	3 520	42 944	66 070	23 127		5,98%
I C F	440	75 404	53 058	-22 346		4,80%
ONE TECH HOLDING	6 300	54 879	87 375	32 496		7,91%
SOTIPAPIER	8 770	54 374	61 109	6 735		5,53%
SOTUVER	10 080	85 704	84 944	-759		7,69%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228		0,00%
TELNET HOLDING	6 000	31 229	55 884	24 655		5,06%
TPR	16 323	50 635	77 632	26 997		7,03%
UNIMED	8 750	76 209	83 361	7 153		7,54%
<b>Obligations, Valeurs assimilées</b>		<b>100 000</b>	<b>104 246</b>		<b>4 246</b>	<b>9,43%</b>
<b><i>Obligations selon les principes de la finance Islamique</i></b>						
WIFAK BANK 2019-1 CB TF	100	100 000	104 246		4 246	9,43%
<b>TOTAL</b>		<b>843 593</b>	<b>895 035</b>	<b>47196</b>	<b>4 246</b>	<b>80,99%</b>

Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2019 se détaillent comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus-value potentielle arrêtée au 31 Décembre 2018	158 194
Variation des plus ou moins-value latente relative à l'exercice 2019	-110999
<b>Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2019</b>	<b>47196</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
- Actions cotées	204 844
-Obligations	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>304 844</b>

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<b>Coûts d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus-values réalisées</b>
Actions et droits rattachés	264 506	319 308	54 802
<b>TOTAL</b>	<b>264 506</b>	<b>319 308</b>	<b>54 802</b>

La variation du portefeuille en coût d'acquisition se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
<b>Portefeuille au 31/12/2018</b>	<b>803 255</b>
Acquisition actions cotées	204 844
Acquisition obligations	100 000
Cessions actions cotées	264 506
<b>Portefeuille au 31/12/2019</b>	<b>843 593</b>

#### **AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :**

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2019 à 219 512 DT et sont composés de :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
Placements (a)	115 529	214 877	-99 348
Disponibilités (b)	103 983	34 725	69 258
<b>TOTAL</b>	<b>219 512</b>	<b>249 602</b>	<b>-30 090</b>

#### **AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>Placements</b>	<b>Rendement Net au 31/12/2019</b>	<b>Total</b>	<b>% de l'actif net</b>
Placement « Istithmar Zitouna » du 11/12/2019 au 10/06/2020	111 000	4 529	115 529	10,45%
<b>TOTAL</b>	<b>111 000</b>	<b>4 529</b>	<b>115 529</b>	<b>10,45%</b>

**AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :**

Les disponibilités s'élèvent à 103 983 DT au 31/12/2019 contre un solde de 34 725 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
AMEN BANK	101 425	34 589	66 836
BANQUE ZITOUNA	260	135	125
VENTE TITRES A ENCAISSER	2 298	0	2 298
<b>TOTAL</b>	<b>103 983</b>	<b>34 725</b>	<b>69 259</b>

**PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 659	4 888	-229
Commission de surperformance	0	3 787	-3 787
Rémunération du dépositaire	1 500	2 999	-1 499
<b>TOTAL</b>	<b>6 159</b>	<b>11 674</b>	<b>-5 515</b>

**PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
Redevances CMF	93	100	-7
Rémunération du CAC	3 224	3 069	155
<b>TOTAL</b>	<b>3 317</b>	<b>3 169</b>	<b>148</b>

**CP1- CAPITAL :**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31/12/2018**

Montant	1 180 409
Nombre de titres	12 092
Nombre de porteurs de parts	20

**Souscriptions réalisées**

Montant	12 690
Nombre de titres émis	130
Nombre de nouveaux porteurs de parts	1

**Rachats effectués**

Montant	-73 117
Nombre de titres rachetés	-749
Nombre de porteurs de parts sortants	4

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-110 999
Plus-values réalisés sur cessions de titres	54 811
Moins-values réalisés sur cessions de titres	-9
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	15 799
Commission / transactions	-452
CTB / transactions	-334
Régularisation des sommes non distribuable	1 920
Droit de sortie	291

**Capital au 31-12-2019**

Montant	1 081 010
Nombre de titres	11 473
Nombre de porteurs de parts	17

**CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 24061 DT et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
Résultat capitalisable de l'exercice	25 130	14 772	10 357
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	222	0	222
* sur les rachats	-1 291	1 027	-2 318
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>24 061</b>	<b>15 799</b>	<b>8 262</b>

**PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Revenus des actions et valeurs assimilées</b>	<b>39 535</b>	<b>37 859</b>
TPR	5 137	5 199
ENNAKL AUTOMOBILES	4 778	5 355
CITY CARS	6 893	6 676
EURO CYCLES	3 840	5 400
SIAME	0	2 000
TELNET HOLDING	7 000	5 000
ONE TECH HOLDING	2 343	2 400
UNIMED	3 524	2 960
SOTUVER	3 150	0
DELICE HODING	2 870	2 870
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>4 614</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44 149</b>	<b>37 859</b>

**PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 10 908 DT contre un solde de 12 828 DT au 31/12/2018 et correspond aux revenus des placements "Istithmar Zitouna" nets de retenue à la source libératoire de 20 %.

**CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2019 à 25 395 DT contre un total de 31 173 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	19 445	21 437	-1 992
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950	0
Commission de surperformance	0	3 787	-3 787
<b>TOTAL</b>	<b>25 395</b>	<b>31 173</b>	<b>-5 778</b>

**CH2 – AUTRES CHARGES :**

Le solde de ce poste s'élève à 4 532 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 4 742 DT au 31 Décembre 2018, et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations
Rémunération du CAC	3 023	3 093	-70
Redevances CMF	1 183	1 303	-120
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	327	346	-19
<b>TOTAL</b>	<b>4 532</b>	<b>4 742</b>	<b>-210</b>

**NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS****a) Données par part et ratios pertinents :**

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	4,799	4,192	3,876	4,129	3,574
Charges de gestion des placements	-2,213	-2,578	-2,224	-3,182	-1,882
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,585</b>	<b>1,614</b>	<b>1,651</b>	<b>0,946</b>	<b>1,692</b>
Autres produits	0	0	0	0	0,010
Autres charges	-0,395	-0,392	-0,532	-0,334	-0,283
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,190</b>	<b>1,222</b>	<b>1,119</b>	<b>0,612</b>	<b>1,419</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,093	0,085	-0,188	0,072	0,083
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>2,097</b>	<b>1,307</b>	<b>0,931</b>	<b>0,684</b>	<b>1,501</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-9,675	3,988	7,451	19,126	3,321
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4,777	1,208	-11,065	-9,595	-12,696
Frais de négociation de titres	-0,068	-0,054	-0,113	-0,136	-0,077

<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-4,967</b>	<b>5,142</b>	<b>-3,726</b>	<b>9,395</b>	<b>-9,452</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) +(2)</b>	<b>-2,776</b>	<b>6,364</b>	<b>-2,607</b>	<b>10,007</b>	<b>-8,034</b>
Droits de sortie	0,025	0,019	0,069	0	0,178
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-4,941</b>	<b>5,161</b>	<b>-3,657</b>	<b>9,395</b>	<b>-9,274</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,238	-1,278	0,853	-0,926	0,584
Sommes non distribuable de l'exercice	-4,703	3,884	-2,805	8,469	-8,690
<b>Valeur liquidative</b>	<b>96,319</b>	<b>98,926</b>	<b>93,735</b>	<b>95,609</b>	<b>86,455</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,15%	2,41%	2,01%	3,22%	1,94%
Autres charges / actif net moyen	0,38%	0,37%	0,48%	0,34%	0,29%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,12%	1,14%	1,01%	0,62%	1,55%
<b>Actif net moyen</b>	<b>1 182 979</b>	<b>1 294 270</b>	<b>1 531 447</b>	<b>1 698 091</b>	<b>1 884 129</b>

#### **b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq mille dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

**c) Structure de l'actif**

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2019 par :

80,30 % de l'actif en actions, valeurs assimilées et droits rattachés,

10,37 % de l'actif en placements monétaires,

9,33 % de l'actif en liquidité et équivalent de liquidité.

بسم الله الرحمن الرحيم

## تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي الكوثر

الى صندوق التوظيف الجماعي الكوثر

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2019/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فتتحدد في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي الكوثر، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد منير قراجة



السيد محمد النوري



السيد التليبي منير

